

LONDRES 2012 : CHEMIN DE LA SELECTION EN QUELQUES POINTS

(Version intégrale :
RGS Vie Internationale 2011-2012)

STATUT DES TIREURS
OBTENU PAR DISCIPLINE

POUR DEVENIR :

POUR DEVENIR :

POUR DEVENIR :

TIREURS PREQUALIFIABLES

Avoir remporté une médaille en 2011
lors des compétitions ISSF*

Avoir réalisé en qualification en 2011
le point moyen du 5^e du T.R.I.*
lors des compétitions ISSF*

TIREURS GROUPE P.O.*

Avoir tiré une finale
au cours de la saison sportive 2010/2011
lors des compétitions ISSF*
(y compris le tir du shoot-off pour l'accès à une finale)

Obtenir un quota olympique.

Il pourra être complété, en fonction des résultats
au cours de la saison sportive 2011/2012
par d'autres tireurs réalisant les mêmes critères
lors des compétitions ISSF*

TIREURS SANS STATUT

Pas dans les Préqualifiables ou le groupe P.O.*
mais faisant partie des collectifs A et B

TIREURS QUALIFIABLES

Pour un tireur préqualifiable :

Rempporter une médaille en 2012
lors des compétitions ISSF*

Réaliser en qualification en 2012
le point du 5^e du T.R.I.*
lors des compétitions ISSF*

Pour un tireur groupe P.O.* ou sans statut :

Rempporter la médaille d'or en 2012
lors des compétitions ISSF*

Réaliser en qualification en 2012
le point du 1^{er} du T.R.I.*
lors des compétitions ISSF*

DU 1^{er} JANVIER AU 5 JUIN 2012

* LEXIQUE

Compétitions ISSF :
Coupe du Monde, Champ. d'Europe et Champ. du Monde

P.O : Préparation Olympique
T.R.I : Tableau de Référence International (RGS V.I. page 36)
C.S.O : Compétition de Sélection Olympique
C.N.S.H.N : Commission Nationale Sport de Haut-Niveau

TIREURS QUALIFIES

Si Nb tireurs qualifiables = Nb quotas

Les tireurs qualifiables auront le statut de qualifié

Si Nb tireurs qualifiables > Nb quotas

les tireurs qualifiables seront départagés :

Rempporter une médaille d'or en 2012 ou
réaliser le point du 1^{er} du T.R.I.*
lors des compétitions ISSF*

A défaut, lors de la C.S.O.*
réunissant uniquement les tireurs qualifiables

Si Nb tireurs qualifiables < Nb quotas

Les tireurs qualifiables auront le statut de qualifié et
les tireurs du groupe PO* et les tireurs préqualifiables
participeront à la C.S.O.*

Des places de qualifiés pourraient alors être pourvues
en fonction du classement après finale de la C.S.O.* :

Par un tireur préqualifiable en priorité
et sans minima de performance

Par un tireur du groupe P.O.*
qui aurait atteint, lors de la C.S.O.* un niveau de
performance minimum égal au point du 5^e du T.R.I.*

TIREURS SELECTIONNES

Un tireur qualifié ne sera définitivement
sélectionné qu'après validation de la
proposition du DTN par la C.N.S.H.N.*

Les différents statuts ne seront plus pris en compte
pour les tirs de départage des qualifiés olympiques
qui souhaitent participer à plusieurs épreuves.

14 QUOTAS EN JEU

CARABINE

HOMMES

Carabine 10 M
Carabine 10 M
Carabine couché 50 M
Carabine 3x40 50 M

FEMMES

Carabine 3x20 50 M
Carabine 3x20 50 M

PISTOLET

HOMMES

Pistolet 10 M
Pistolet 50 M

FEMMES

Pistolet 10 M
Pistolet 10 M

PLATEAU

HOMMES

Fosse Olympique
Skeet Olympique

FEMMES

Fosse Olympique
Skeet Olympique

STATUT AVANT 2012

C.S.O* : 6-10 JUIN 2012

